

Quelques chiffres

rentrée 2024-2025

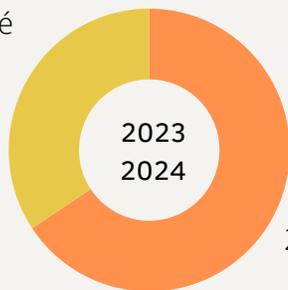
187

dispositifs ont été utilisé dans le département depuis le lancement du projet en décembre 2021



Répartition

1er degré
34.3%



2nd degré
65.7%

[cartographie des déploiements du 62](#)




**RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contacts de l'Education nationale pour la mise en place d'un dispositif TED-i dans le Pas-de-Calais

- Dossier SAPAD :

Séverine Maquenhem
coordonnatrice SAPAD 62

☎ 03 21 50 92 61

✉ service.sapad@pep62.fr

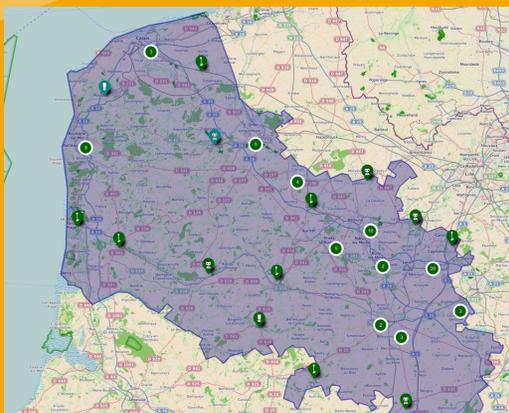
- Déploiement du dispositif suite à la validation du médecin scolaire référent :

Julien Flieger

Référent départemental TED-i 62

☎ 06 18 76 62 08

✉ tedi62@ac-lille.fr



DSDEN du
Pas-de-Calais



Travailler Ensemble à Distance et en Interaction

TED-i

Le programme TED-i

Inclusif et collaboratif, le programme TED-i, une première mondiale, offre l'accès gratuit à des dispositifs innovants de télé-éducation inclusive. Ces outils sont conçus pour être utilisés dans le secteur éducatif, permettant aux élèves qui ne peuvent pas se rendre en classe pendant plusieurs mois – en raison de maladies ou d'accidents – d'assister aux cours depuis leur domicile ou un établissement médical. Cela leur permet de maintenir un lien social avec le milieu scolaire.

Textes de référence et dates

- **Loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- **Circulaire du 3 août 2020** (NOR : MENE2020703C) rappelant l'utilisation de STPR pendant les périodes d'absence de l'élève. "Ces systèmes permettent également à l'élève de prendre la parole, de répondre à des évaluations et à des exercices aux côtés de leurs camarades. Ces STPR ne dispensent jamais de l'aide directe présente apportée par les enseignants APADHE (accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école)".
- **03 décembre 2021** : lancement officiel du programme TED-i à destination des élèves malades

Les Systèmes de Télé Présence Robotisés (STPR)

BEAM

- Autonomie : environ 10h00
- Recharge : sur sa borne
- Connexion : réseau 4G multi opérateur (clé 4G fournie) ou réseau WIFI
- Pour les professeurs : 1 seul bouton servant à allumer et mettre en veille
- Gestion des paramètres : son, vidéo, déplacements, sont gérés par l'élève à partir du logiciel présent sur le PC fourni



Vidéo de
présentation du
programme TED-i



Reportage sur
l'utilisation du BEAM

Foire aux questions (FAQ)

- **L'élève peut-il enregistrer ce qu'il voit sur son PC?**

Non, il s'agit d'un flux direct (sans enregistrement) qui est uniquement visionné et entendu par l'élève. Le règlement de l'établissement s'applique. Une charte est signée par les représentants légaux pour définir les limites d'utilisation tout en contractualisant le respect du droit à l'image de chacun. Si l'élève ou toute autre personne ne respecte pas les conditions d'utilisation : une demande d'arrêt du dispositif peut être faite à tout moment.

- **Les parents des autres élèves peuvent-ils refuser le dispositif ?**

Non, une information est partagée pour les informer. Des explications peuvent être fournies aux parents qui ont des questions.

- **Faut-il assurer le dispositif ?**

En cas de panne ou de casse liées à une utilisation normale, le matériel fera l'objet d'un SAV par la société mandatée par l'Education nationale sans frais (sauf dans le cas d'une dégradation volontaire)

- **Comment tout relier à Internet?**

Pour l'établissement, une clé 4G est mise à disposition gratuitement par le Ministère de l'Education nationale. Si la connexion est inexistante ou insuffisante, l'utilisation d'un réseau WIFI sera nécessaire (avec paramétrages). L'élève se sert en priorité du réseau WIFI de son domicile ou de son établissement de santé (une clé 4G peut être exceptionnellement fournie).